

Jean François André
 Dubray
 et
 Marie Ursule
 De Cergy
 femme
 12
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

Napoléon, de par le Roi de France, le 1er
 République française, a fait faire pardevant
 moi, Jean François André, Agent Municipal de la commune de
 Boissy Laillerie, dont comparus en mon domicile pour
 contracter mariage, d'une part, Jean François André
 Dubray, âgé de trente ans, manouvrier, divorcé d'avec
 Marie Catherine Couderc de sa première Domiciliée en cette
 commune, d'autre part, Marie Ursule De Cergy, âgée de
 vingt huit ans, Domiciliée en cette commune, fille de Jean
 De Cergy Cultivateur, et de Marie François Guetier, aussi
 Domiciliée en ladite commune. Lesquels futurs Conjoints
 étoient accompagnés de Jacques Dubray, manouvrier, âgé
 de quarante sept ans, frère du futur, de Jean Masson,
 Cultivateur, âgé de quarante huit ans, aussi frère du futur,
 de Jean De Cergy, Cultivateur, âgé de cinquante deux ans,
 frère du futur, et de Martin De Cergy, manouvrier,
 âgé de trente huit ans, frère du futur; tous Domiciliés
 aussi en cette commune. Après avoir fait lecture en présence
 des parties et de ces témoins, de l'acte de Naissance de Jean

Francis Andre Dubray Du vingt cinq Octobre Mil Sept cent
soixante Sept qui constate qu'il est né le même jour, en la
Commune de Montgerault du Mariage légitime entre Jacques
Dubray et Marie Catherine Decry, ci dessus nommée; 2.
de l'acte de naissance de Marie Vesule Decry vidate du vingt
huitième Mil Sept cent soixante Sept portant qu'elle est
née le jour précédant en cette commune du Mariage légitime
entre Jean Decry et Marie Francois; 3. de l'acte de divorce
entre ledit Jean Francois Andre Dubray et ladite Marie Catherine
Decry. La cinquième:

De l'acte de publication de mariage entre lesdits
Conjoints dressé par moi le septième du présent mois, affiché le
même jour aux portes extérieures de mon domicile; après
aussi que Jean Francois Andre Dubray et Marie Vesule
Decry ont eu déclaré a haute voix de prendre mutuellement
pour époux, j'ai prononcé, au nom de la loi, que Jean
Francois Andre Dubray et Marie Vesule Decry sont unis
en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et
les témoins ont signé avec moi.

J'ai fait en mon domicile les jours, mois et an dessus
dits.
Guetin
J. C. L. G. J. Jean Masson
Jean Francois Andre Dubray Martin de Cergy
Marie Vesule Cergy Jacques Dubray Couper
aujourd'hui quinze Novembre an six de la République
Française a six heures du soir par devant moi